

Parc éolien de la Rivière-du-Moulin : les travaux avancent bien

Saint-Honoré, 21 octobre 2013 – En janvier dernier, le gouvernement provincial autorisait le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin par le promoteur EDF Energies nouvelles. Mardi dernier, le 15 octobre, le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, monsieur Gérald Savard, s'est rendu sur place pour constater l'avancement des travaux.

La MRC est satisfaite du travail effectué jusqu'à présent et du respect de l'échéancier par le promoteur. Plusieurs étapes sont terminées :

- Déboisement de la phase 1;
- Construction de routes de la phase (environ 56 km);
- Installation du système de collecteur;
- Fondation d'éolienne (34 coulées);
- Travaux au poste de transformation et au bâtiment d'opération et de maintenance.

La majorité de ces travaux ont eu lieu sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

« Nous sommes très heureux d'être témoin des premières étapes de réalisation de ce parc éolien qui, en plus de contribuer à la croissance du milieu, permet la création de 138 emplois dont 57 sont occupés par des gens de la région. Notre implication dans un projet de cette ampleur prouve encore une fois l'importance qu'accorde la MRC du Fjord-du-Saguenay au développement du territoire », souligne monsieur Gérald Savard.

Les prochaines étapes

Les conditions climatiques plus difficiles en hiver occasionneront un ralentissement des travaux au cours des prochains mois. La reprise est prévue vers le mois de mars, après la période de dégel du printemps. À ce moment, les travaux civils seront poursuivis (chemins, système collecteur et fondation), le déboisement de la phase 2 se poursuivra et les composantes (pales, tours) seront livrées afin de commencer l'assemblage des éoliennes et leur mise en service. Le promoteur estime que 75 éoliennes devraient être en marche en décembre 2014.

Rappel du projet

Le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin consiste à l'implantation de 175 éoliennes de 2 MW chacune, pour une puissance totale de 350 MW, sur un territoire couvrant 154 km². Le parc est situé entièrement en territoire forestier public dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, sur le territoire non organisé (TNO) Lac-Ministuk (32 éoliennes) et dans la MRC de Charlevoix, sur le TNO Lac-Pikauba (143 éoliennes). Il couvre en partie deux territoires fauniques structurés, soit la réserve faunique des Laurentides et la Zec Mars-Moulin.

La Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay regroupe treize municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre des territoires non organisés (TNO). Elle offre différents services aux milieux ruraux, principalement en aménagement du territoire, en géomatique, en évaluation foncière, en gestion du territoire public, etc.

www.mrc-fjord.qc.ca

- 30 -

Source :

Eve-Marie Lévesque
Conseillère en communication
418 673-1705, poste 1183
eve.marie.levesque@mrc-fjord.qc.ca

Information :

Gérald Savard
Préfet
418 673-1705, poste 1105